



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 09 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Nedde, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 03 décembre 2021

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	28	2	1	3	1

Pour	Contre	Abstention
29	0	1

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, COLIN Juliana, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, ECHASSERIEAU Vincent, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique, LOURADOUR Patricia à GLANGEAUD Delphine

Membres excusés : DUMONT SAINT PRIEST Hubert

Membres absents : GASCHET Gérald, MALET Patrick, SUDRON Frédéric

Secrétaire de séance : LEBLANC Christian

FINANCES

Délibération n°112-2021 : SPANC tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022

Madame La Vice-Présidente présente au conseil communautaire un point sur le budget du SPANC qui laisse présager un résultat déficitaire en section de fonctionnement, les charges de fonctionnement étant supérieures aux recettes. Néanmoins, le résultat déficitaire pourra être couvert par le report de l'excédent de fonctionnement des années passées.

Madame La Vice-Présidente rappelle que le SPANC est un Service Public Industriel et Commercial et que le budget ne peut pas être alimenté par le budget principal. L'équilibre budgétaire se fait donc uniquement à l'aide des recettes des usagers et du report de l'excédent de fonctionnement.

Pour mémoire, les tarifs applicables au SPANC ont été fixés par délibération en mars 2014 comme suit :

- Diagnostic des installations existantes : 70€/diag
- Diagnostics d'assainissement relatifs aux biens mis en vente : 180€/diag
- Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées : 300€*
- (*dont 150€ pour l'étude technique et 150€ pour le contrôle de la bonne exécution des travaux)

Puis par délibération 79-2018 du 25/10/2018, un déplacement sans intervention : 25 €.

Pour faire face aux charges du SPANC (1 agent technicien 21h/semaine + charges fixes), la commission des finances propose les tarifs suivant :

Activités 2019	Actuel	Recettes	Proposition Commission	Proposition Bureau
EXISTANT 100 contrôles/an	70 €	7 000 €	100 €	90 €
VENTE 50 contrôles/an	180 €	9 000 €	300 €	350 €
NEUF 30 contrôles/an	300 €	9 000 €	300 €	300 €
TOTAL		25 000 €		

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 29 voix pour, 1 abstention (M. Delefosse) décident de :

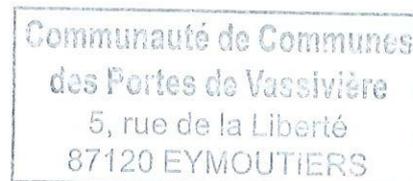
- **FIXER les tarifs du SPANC à compter du 1^{er} janvier 2022 de la manière suivante :**
 - Diagnostic initial des installations existantes : 90€/diag
 - Contrôle périodique des installations existantes : 90 €/diag
 - Diagnostics d'assainissement relatifs aux biens mis en vente : 350€/diag
 - Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées : 300€ (dont 150€ pour l'étude technique et 150€ pour le contrôle de la bonne exécution des travaux)
 - Déplacement sans intervention : 25 €/déplacement

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 13 décembre 2021

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

La Présidente,
Mélanie PLAZANET



Acte rendu exécutoire le :
Publié le :